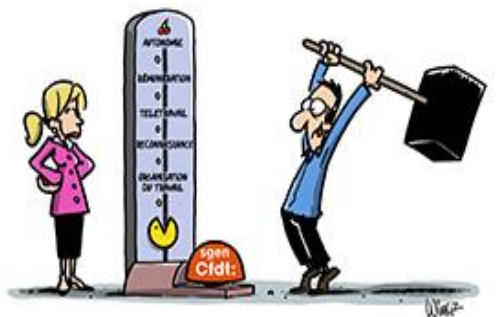


FRAPPEZ UN GRAND COUP...  
VOTEZ SGEN-CFDT !



## Demander sa mutation intra académique Le mode d'emploi du Sgen-CFDT



23 place de l'Iris, 92400 Courbevoie  
Téléphone : 01 40 90 43 31  
Mail : [elusgen@scfdtversailles.fr](mailto:elusgen@scfdtversailles.fr)

<p>Quelle circulaire consulter ?</p>	<p>Une circulaire académique est réactualisée tous les ans (en général fin février), vous la trouverez sur notre site académique actualisé chaque année et sur site de l'académie de Versailles:</p> <p><a href="https://versailles.sgen-cfdt.fr/dossier/mutations-intra/">https://versailles.sgen-cfdt.fr/dossier/mutations-intra/</a></p> <p><a href="http://www.ac-versailles.fr/cid105359/mouvement-intra-academie-des-enseignants-cop-e.html">http://www.ac-versailles.fr/cid105359/mouvement-intra-academie-des-enseignants-cop-e.html</a></p>
<p>Quand faire sa demande ?</p>	<p>Saisie informatique des candidatures sur SIAM via I-prof, généralement entre 20 mars et 2 avril. La période est à peu près la même tous les ans.</p> <p>Les dossiers complets avec accusés de réception et pièces justificatives sont à renvoyer via le secrétariat de l'établissement à la date de la fermeture du serveur.</p>
<p>Qui peut /doit postuler ?</p>	<p>Tous les personnels qui entrent dans l'académie Tous les stagiaires ! Tous les personnels qui veulent changer de poste à l'intérieur de l'académie. Tous les personnels en affectation provisoire.</p>
<p>A quoi faut-il faire attention ?</p>	<p><b>Aucune situation n'est prise en compte sans pièces justificatives précises transmises dans les délais.</b></p> <p>Participer au mouvement intra suppose une certaine préparation : vous devez réunir toutes les pièces justificatives qui correspondent à votre situation ! Cela prend parfois du temps, il est donc nécessaire d'anticiper et de bien préparer en amont de l'ouverture du serveur toutes ces pièces.</p> <p>Il faut faire attention aux dates : Ainsi votre PACS ou votre mariage doit dater au plus tard du 31 août de l'année courante.</p> <p><b>Attention à la stratégie</b></p> <p>Les bonifications accordées sont liées aux types de vœux formulés, et à l'ordre des vœux C'est un processus compliqué, chaque cas est différent, les conseils personnalisés que nous vous fournissons sont essentiels.</p>
<p>Que faut-il savoir qui n'est pas sur la circulaire ?</p>	<p>Il ne faut pas se contenter de faire des vœux sur les postes qui apparaissent vacants sur le serveur siam. Le rectorat n'affiche pas tout.</p> <p>Il y a une grande disparité entre les disciplines, et les zones géographiques. Par exemple le département des Hauts de Seine est difficile à obtenir.</p>
<p>Comment les élu.es du SGEN peuvent-ils vous aider ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- vous aider à faire votre dossier par un contact personnel (choix des pièces justificatives à fournir par exemple) ;</li> <li>- vous aider à établir votre liste de vœux, choisir un voeu commune ou établissement? Mettre un vœu établissement avant un vœu commune ou après ? ...</li> <li>- vérifier sur votre fiche sgenplus si vos vœux sont réalisables : <a href="http://suivi.sgenplus.cfdt.fr/">http://suivi.sgenplus.cfdt.fr/</a></li> <li>- vous suivre en CAPA et intervenir si besoin</li> <li>- vous informer des résultats avant leur publication sur i-prof.</li> </ul>
<p>L'action des élu.es du Sgen-CFDT</p>	<p>Elle est <b>ESSENTIELLE</b> en amont, car c'est l'expérience des élu.es qui vous permettra de bénéficier de bonifications selon votre situation, de bien formuler vos vœux et donc de voir votre demande traitée efficacement</p>